

"CALOMNIES : LA SPA 89 MONTRE LES DENTS"

Chères amies, chers amis,

Le 2 février 2026 vers 16H00, la SPA 89 d'Auxerre a dû se résoudre à conduire deux chiens trouvés en état d'errance à la fourrière du Centre Yonne de BRANCHES (89), en raison du refus catégorique de celle-ci de venir récupérer les animaux trouvés sur le domaine public.

La presse locale, informée par la fourrière prenant soin de présenter des éléments d'une spéciosité rare, a retenu les propos de la présidente du Syndicat Mixte de la fourrière animale du Centre Yonne et, face aux accusations ahurissantes proférées, a relaté l'évènement après avoir recueilli nos propres explications.

Au final, et au détour de propos dont la fausseté les disputait à la volonté manifeste de causer du tort, la présidente de la fourrière n'hésitait pas à tenter d'instrumentaliser la justice en déposant plainte contre notre association pour abandon d'animaux ; un véritable comble lorsque l'on sait que la loi interdit strictement à un refuge de garder un animal hors le cas d'abandon par son légitime propriétaire.

En un temps remarquablement court, le procureur de la République a d'ailleurs classé sans suite la plainte de l'élu. Et pour cause...

J'ouvre ici une parenthèse dans mon propos ; vous pouvez être rassurés, car, dans ce triste épisode les deux animaux (*qui ne se doutaient d'ailleurs absolument pas de leur célébrité à venir!!*) n'ont pas eu à souffrir le moins du monde et pourront être placés à l'adoption une fois leur temps de garde terminé. La parenthèse est refermée, mais il était très important que vous puissiez en être convaincus.

Car, présentés tels qu'ils le furent, les évènements ont pu interroger, voire choquer ; pour avoir dénoncé calomnieusement des faits et obligations qu'elle savait inexacts afin, tout à la fois sans doute, d'éviter d'avoir à remplir sa mission et aussi nuire à notre association, l'élu en charge de la fourrière a porté un très grave préjudice à la SPA 89 en salissant l'engagement d'absolument tous ses bénévoles. Sans nul doute, en tentant de rabaisser notre action, elle a même pu entamer le capital de sympathie qui nous est consenti, ce lien parfois ténu qui est l'essence même du contrat social.

Un tel comportement, un tel déchainement de contre-vérités, ne sont tout simplement pas admissibles et pas dignes d'une élue qui savait pertinemment que ces deux chiens avaient la stricte obligation de passer par la case fourrière avant que d'être, le cas échéant, et si leurs maîtres ne les réclament pas, placés à l'adoption.

En effet, la loi du 6 janvier 1999 et les différents textes réglementaires subséquents font obligation, pour tout animal trouvé sans maître sur le domaine public, de passer en fourrière pour un délai minimum de 8 jours ouvrés. A l'issue seulement, s'il n'a pas été réclamé par son légitime propriétaire, il peut être cédé gracieusement à n'importe quel refuge en vue de son adoption.

Cependant l'histoire n'est pas celle d'un bras de fer entre une autorité publique et une association ; cela serait tout bonnement stupide, pour ne pas dire plus. Non, non, ne nous y trompons pas, elle est avant tout, si j'en crois les registres officiels de notre association, la marque d'un dysfonctionnement récurrent des services de la fourrière de BRANCHES.

Car de fait, depuis quelques années, ce ne sont pas des dizaines, **mais des centaines d'animaux, voire des milliers, qui, non récupérés par la fourrière en dépit de ses obligations, arrivent à notre refuge dans des états sanitaires parfois déplorables, très souvent dénutris, voire blessés.**

Or, ces animaux devraient, du fait de leur errance, préalablement être pris en charge par le service public de la fourrière, soignés et identifiés régulièrement.

Il n'existe absolument aucune autre option réglementaire et la SPA ne peut en aucun cas se substituer à un service public...

Par voie de conséquence, chaque année donc, les finances de la SPA 89 servent à régler, pour plusieurs dizaines de milliers d'euros, des frais censés être supportés par la fourrière, pourtant au demeurant très largement financée à cet effet, à telle enseigne d'ailleurs qu'elle fut critiquée récemment pour les ponctions importantes dans le budget des communes, c'est à dire...dans vos impôts!

L'infamie qui nous a été imposée par ce dépôt de plainte, au demeurant aussi ridicule qu'inepte, ne fait donc que nous conforter dans le fait que notre position est la bonne ; **le bien-être de l'animal, tout pour le bien-être animal, rien que le bien-être animal.**

Nous avons d'ailleurs demandé, comme tout citoyen concerné par l'impôt est en droit de le faire, à ce que nous soient communiqués les comptes publics de la fourrière de BRANCHES. Nous n'avons curieusement, à ce stade, aucune réponse et nous ne pouvons donc vous dire à quoi servent vos contributions obligatoires en matière d'animaux abandonnés sur le domaine public.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés, car il n'est pas impossible que nous soyons face à quelques surprises sérieuses sur la prise en charge effective réelle que de quelques dizaines d'animaux errants chaque année pour des ponctions financières dépassant plusieurs centaines de milliers d'euros sur le budget de vos communes.

Potentiellement, et sauf preuve contraire qui semble étonnamment bien longue à venir, rien n'interdit de penser que, d'une certaine façon, on se gave sur la bête...

A ce stade, s'agissant des animaux errants, et sans réponse du service à nos multiples demandes, nous avons avisé les autorités compétentes et nous entreprenons à présent d'en revenir au très strict respect de la loi ; rassurez-vous, absolument aucun animal n'aura à souffrir de quoi que ce soit dans cette affaire et la SPA 89 pourra encore mieux se consacrer à ses missions de protection animale.

Vous pouvez compter sur la détermination sans faille de notre conseil d'administration pour que notre association poursuive et amplifie même son combat contre toute forme de souffrance animale quelle que soit son origine ; et si l'adversité peut parfois mettre à genoux, il faut résolument refuser de s'y complaire.

Merci d'être à nos côtés pour beaucoup depuis de si longues années.

Pour le conseil d'administration de la SPA 89

Le président, Hervé BELARDI